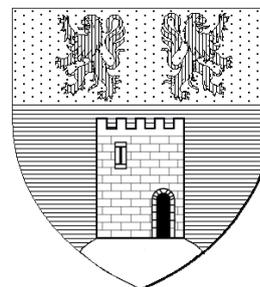


PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Commune de LACHAU
1 Place de la Mairie
26560 LACHAU



SÉANCE DU VENDREDI 20 OCTOBRE 2023

Président : M. MAGNUS Philippe, Maire

Secrétaire(s) de séance : Mme MURAT

Présents : Mmes TRÉMORI Marie-Line, MURAT Lou, CAPRON Christine, RIPERT Isabelle et IRÉNÉE Sandrine, MM MAGNUS Philippe, RIGAT Alex, BLANC Yves. M. MICHEL Cédric a donné pouvoir à M. MAGNUS et M. RICHAUD Guillaume a donné pouvoir à M. BLANC.

Absents : M. FEMY Michaël, excusé.

Le Maire ouvre la séance 18H00 en accueillant les participants et en précisant que l'horaire d'hiver a été choisi sans attendre le changement d'heure compte-tenu de l'audition des candidats à la reprise du bistrot communal.

Il donne lecture de l'ordre du jour qui a été adapté en conséquence et précise le déroulement des opérations de sélection : présentation du cadre de la convention avec les candidats, entretiens individuels puis sélection à huis clos.

1- BISTROT COMMUNAL : RECRUTEMENT D'UN REPRENEUR

Le Conseil Municipal accueille Nadia et David PLATTO ainsi que Monsieur Christian BERNARDI et les remercie pour l'intérêt porté à la reprise du bar.

En préambule, le Maire rappelle l'attachement de la Commune à son bar qui est le cœur du village. Suite au départ des précédents exploitants le Conseil Municipal a souhaité se placer dans une situation lui permettant d'effectuer un véritable choix.

Établi le : 24/11/2023

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

C'est la raison pour laquelle il s'est donné le temps de recevoir plusieurs candidatures avant d'effectuer une sélection.

Ce qui est chose faite puisque deux candidats se sont manifestés.

Toutes les candidatures ont été transmises dès réception à tous les conseillers. Des rencontres ont eu lieu. La convention a été adressée au préalable aux candidats pour que chacun puisse prendre connaissance des droits et obligations respectives.

Une précision est apportée sur le caractère transitoire de la reprise du bar car la Commune a acheté l'ancien Café PAU qui s'appellera « Chez Rosette » pour pouvoir disposer à l'avenir d'un véritable bar restaurant.

Ce projet se construit avec un architecte en concertation avec la population, les demandes de subvention doivent être déposées avant le 15 décembre. La livraison du chantier est prévue pour 2026.

Le Maire insiste sur le fait bien mentionné dans la convention qui ne sera signée qu'à la livraison du chantier du nouvel équipement, le fait d'exploiter le bistro n'entraînera pas de droit le transfert des exploitants dans le nouvel établissement. Un nouvel appel à candidature sera diffusé largement.

La configuration actuelle des lieux même si elle n'est pas la meilleure est tout ce dont dispose la Mairie en attendant. Le loyer demandé a été calculé en conséquence

Le déroulé est précisé :

Echange collectif sur la convention,

Audition individuelle des candidats : choix le plus éloigné d'abord : présentation / perception du travail / délais de disponibilité / questions réponses,

Réunion à huis clos pour la sélection,

Annonce des résultats aux candidats par le Maire le lendemain.

A cet effet, il est réaffirmé que le résultat sera le choix de l'ensemble des membres du Conseil Municipal, chacun se prononçant en son âme et conscience. Le choix ne sera pas un jugement de valeur sur les qualités personnelles ou professionnelles des candidats.

Suite aux auditions, les candidats sont remerciés. Le Conseil se réunit alors à huis clos. Le vote a lieu à bulletin secret. A l'issue du scrutin, Nadia et David PLATTO sont retenus.

2- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2023

Le projet de compte-rendu a été transmis par mail. Aucune demande de modification n'a été réceptionnée. Il est mis au vote et adopté à l'unanimité.

3- INFORMATIONS DIVERSES

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Le bâtiment de la Mairie (Salle des Fêtes, hall, Agence Postale Communale, Secrétariat) a été cambriolé. Le détail des faits et constatations a été adressé aux conseillers et à la population :

Destruction de l'éclairage automatique du hall qui a mis en court-circuit l'installation électrique de l'ensemble du bâtiment,

Effraction de la porte de l'Agence Postale : trou dans la porte à l'aide de la barre pour actionner les bouches à clé,

Coffre forcé mais non ouvert,

Porte du secrétariat forcée, tiroirs et meubles ouverts, caisse du photocopieur et dons divers volée,

Salle des fêtes : imposte d'une fenêtre fracturée.

Des mesures ont été immédiatement prises :

Les Gendarmes se sont rendus sur les lieux le matin même pour les constatations d'usage et les prises d'empreintes, l'enquête est en cours,

La Directrice de la Sécurité de la Poste de Valence s'est rendue immédiatement sur place,

La télédéclaration a été faite par Sophie auprès de GROUPAMA,

Yves a déposé plainte à la Gendarmerie de Buis-les-Baronnies.

L'Agence Postale est fermée a minima jusqu'à l'ouverture et au remplacement du coffre et de la porte. Katia intervient en renfort de Sophie.

Des tags contre la commune sont apparus sur la route de Ballons complétés par la suite.

Sur le « Terrain MICHEL », le cabanon a été démoli, Benjamin TOCON du service des ordures ménagères s'est rendu sur place pour la réimplantation des containers. Un composteur collectif supplémentaire a été demandé pour équiper le site. Afin de valider le projet d'aménagement, une nouvelle réunion de travail sera organisée sur place après implantation provisoire des containers. Christine CAPRON prendra des contacts en vue de l'implantation de l'aire de jeux pour enfants à proximité du City-Stade.

Le Marché de Noël et sa Soupe d'épeautre se dérouleront le samedi 9 décembre avec une troupe de la Pastorale MAUREL de Marseille.

Le chantier d'équipement de la fibre se poursuit, les problèmes de convention avec les propriétaires sont en passe d'être réglés.

À la suite des décisions prises lors du dernier Conseil Municipal, le bistrot poursuit son activité avec les associations. Un tableau de programmation a circulé, la plupart des associations ont répondu favorablement, la Gendarmerie est informée du dispositif. Le Comité des Fêtes a exploité le weekend dernier. En accord avec Christelle qui organisait bénévolement l'accueil café du matin du marché au profit de l'école de Séderon, l'association qui prend le service le jour du marché s'occupe aussi de l'accueil café.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

4- BILAN DE LA FETE VOTIVE DU 15 AOUT 2023

Olivier BOSCO, Président du Comité des Fêtes est accueilli et félicité pour la bonne organisation et la bonne tenue de la fête (produit de la quête, programme enrichi, affluence, excellents retours). Certains ont reconnu les fêtes d'antan.

Le Maire rappelle que la préparation de la fête est une affaire complexe car elle mobilise de nombreux intervenants (Mairie pour les formalités et autorisations) Comité des Fêtes (programme, réservations des spectacles, organisation des jeux, installation des forains...) et intervenants extérieurs (branchements, mise à disposition de matériel).

Yves BLANC évoque la possibilité de supprimer les frais importants de branchements provisoires pour la fête en combinant l'alimentation de l'église et de la borne du marché sur la Place de l'Eglise pour ne maintenir qu'un seul abonnement.

A cela, il faut rajouter des pressions diverses et contradictoires, de la précipitation, du stress, et des incompréhensions même si tous partagent le même objectif : celui de réussir collectivement la fête dans l'intérêt du village et de la vallée.

Une méthode de travail est à trouver : préparation collective et programmée, rencontres régulières, circulation de l'information, échanges plus formalisés.

La parole est donnée à Olivier qui confirme que la préparation de la fête votive est une opération qui nécessite beaucoup d'investissement personnel, de préparation et d'organisation en lien avec la Mairie. L'équipe de bénévoles qui l'entourent s'est fortement mobilisée pour cette réussite. Le ball-trap a rassemblé de nombreux participants. Les échos sont excellents ce qui met la barre haute pour l'année prochaine.

Concernant les résultats financiers, les dépenses se sont élevées à 10 350 € pour des recettes à hauteur de 12 650 € soit un bénéfice net de 2 300 € auquel il faut rajouter la subvention de 1 000 € de la Mairie. Le détail des comptes sera disponible en Mairie.

Olivier précise que ces fonds seront destinés au financement des activités tout au long de l'année.

Le Noël des enfants en collaboration avec Ballons et Eygalayes est en discussion.

En conclusion de cet échange, il est convenu de mettre en place des points réguliers Mairie / Comité des fêtes en vue de la préparation de la fête dans le respect des compétences et des missions de chacun. De même le Comité des Fêtes devra travailler en étroite collaboration avec les exploitants du Bistrot Communal.

5- COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS ET DELEGATIONS

Bâtiments communaux :

« Chez Rosette » : demande transmise à l'architecte de repositionnement des toilettes sous la terrasse.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Ecurie SARLIN « Terra Méouge » : signature du Permis de construire et de déclaration d'ouverture de chantier, rencontre programmée avec l'entreprise MINETTO.

La Poste (appartement du 1^{er} étage ayant subi un dégât des eaux) : GROUPAMA demande maintenant un devis.

Eglise : l'entreprise PACCARD est intervenue. Elle sera mise en concurrence avec une entreprise de Sisteron.

Eau : des travaux de réparation de fuite ont été réalisés, un problème de filtre colmaté chez Gilbert et Maryse DIAZ a été résolu, les factures d'eau vont arriver.

Voirie : des travaux ont été commandés à Jérôme sur les chemins de Claret (raclage de dépôt de terre), du Château (reprise de trous), de l'Hubac (nivellement), des Clavelles (reprises).

Ecole de Séderon : accord est donné pour une participation à hauteur de 100 € par enfant pour le voyage scolaire de fin d'année à la mer. Lou indique que lors des conseil d'école au cours desquels elle représente la Commune elle n'est pas consultée quand la situation de LACHAU est débattue. Le Maire participera à une prochaine réunion pour remettre de l'ordre. L'avocat de la Commune sera relancé concernant la demande médiation du SIVOS.

6- QUESTIONS DIVERSES

Joël ORY dont l'association a mis à disposition le matériel nécessaire à l'exposition de l'été 2023 à Calma sur le thème de la Grande Guerre sollicite une participation. Il est décidé de porter celle-ci à 100 €.

Sandrine SEGUIN, a poursuivi de sa propre initiative au-delà du terme de son contrat, le rafraichissement de la Salle des Fêtes. Le Maire se rapprochera d'elle en vue d'une rétribution spécifique qui sera examinée lors du prochain conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire remercie les participants et lève la séance à 21H00.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet